

24^{ème} Rallye Régional de Printemps

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES « Moderne »

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 9 janvier**

Ouverture des engagements : **Lundi 9 janvier**

Clôture des engagements : **Lundi 20 février**

Parution du road-book : **Samedi 4 mars**

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 4 mars de 9h à 12h et de 14h à 18h00

Vérification des documents et des voitures : **Samedi 4 mars de 14h30 à 19h15**

Heure de mise en parc ferme de départ : **Samedi 4 mars à l'issue des vérifications du concurrent.**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Samedi 4 mars à 19h00, mairie de Vézelize (54).**

Publication des équipages admis au départ : **Samedi 4 mars à 20h30, mairie de Vézelize (54).**

Briefing écrit remis aux équipages lors des contrôles administratifs

Départ de : à **8h30, le dimanche 5 mars**

Publication des résultats partiels : **Parc fermé, Coopérative agricole de Vézelize.**

Arrivée à : **Vézelize (54) à partir de 16h43, Parking Supermarché G20 à Vézelize.**

Vérification finale : **garage Peugeot Roy à Vézelize.**

Publication des résultats du rallye : **30 Min après l'arrivée du dernier concurrent à Vézelize (54).**

Remise des prix : **le Dimanche 5 mars, sur le podium d'arrivée parc fermé Vézelize (54).**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, organise les 4 et 5 mars 2017, en qualité d'organisateur Administratif et technique le 24^{ème} rallye régional de Printemps.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le n° 01 en date du 13 janvier 2017.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 54 en date du 13 janvier 2017.

Comité d'Organisation

Président : **Jean René DUBOIS**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **Asac Lorrain BP 104 Boulevard Barthou 54503 Vandoeuvre les Nancy**

Téléphone : **09 63 05 68 45** Port. : **06 07 09 00 54** Fax : **03 83 57 99 99**

Site internet. : www.asaclorrain.eu Email. : asac.comite@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : **Mairie de Vézelize (54).**

Lieu, date, horaire : **Mairie de Vézelize (54) pendant la durée de l'épreuve.**

Organisateur technique

Nom : **Asac Lorrain**

Adresse : **BP 104 Boulevard Barthou 54503 Vandoeuvre les Nancy**

1.1P. OFFICIELS

Président du collège	Patrice COTTET	8012	0305
Membres	CONDAMIN Claude LOUIS Elisabeth	122813 1287	0314 0313
Secrétaire du collège	PECCAUD Mimi	2309	0314

Secrétaire de Direction de Course	DUPAYS Véronique	30612	0312
Directeur de course	HAZARD Jan Hug	1505	0304
Directeur de course adjoint et responsable Vhc et Vhrs	MASSON Jacqueline	183132	0304
Adjoints à la Direction de course gestionnaires des ES au PC	ESLINGER Jean Marie SINGER Jean	168503 164561	0308 0308
Responsable Sécurité Véhicule AUTORITE	DUBOIS Jean René	3437	0304
véhicule TRICOLORE	ROMBOURG Francis	34694	0323
Véhicule Info	GERARDIN Didier	19652	0308
Commissaire Technique Responsable	PROTOIS Gérard	1906	0321
Commissaires Techniques	LORRAIN Michel DERCHE Denis GUIDE Dany	105082 33547 140992	0304 0314 0308
Directeur de course ES 1	MADER Franck SICHLER Jean-Jacques	87564 17673	0323 0323
Directeur de course ES 2	ANGELMANN Alain LEONATE Michel	214977 12844	0302 0323
Relations concurrents	HENRY Jean Michel	15551	0308
Responsable Informatique et Classement	PEUREUX Gérard	11719	0305
Responsable des commissaires	LECOMTE Laurent	19534	0304
Voiture DAMIER	WAMBACH Jean	3030	0306
Responsables des parcs Regroupement	HARAUX Jean Marie THOUVENIN Isabelle	8103 3295	0314 0304
Médecins Chef	DIDELLOT Jean Paul WIEDENKELLER Michel EHLINGER Jean Claude	146262 236682	0312 0304
Chronométrateurs	PEUREUX Odile GERMAIN Christian FRANCHI Françoise CARCHON Gérard	11716 12893 214894 21167	0305 0312 0305 0305

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Printemps compte pour la Coupe de France des rallyes 2017 **coefficients 2** et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2017.

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : Garage Citroën, place des Fêtes à Vézelize.

Samedi 4 mars de 14h30 à 19h00.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licences FFSA 2017
- Permis de Conduire (sauf navigateur junior)
(merci de joindre les photocopies de ces documents à votre demande d'engagement)

Techniques : Garage Citroën, place des Fêtes à Vézelize.

Samedi 4 mars de 14h45 à 19h15.

Les concurrents devront présenter leurs voitures et être en possession de la fiche d'homologation et du passeport technique.

Les concurrents engagés consulteront à partir du Mardi 28 février, l'heure de convocation aux vérifications sur le site www.asaclorrain.eu aucune convocation sera envoyé par courrier

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage Peugeot Roy à Vézelize.**

Prix de la main d'œuvre **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.5 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Les demandes d'engagement seront reçues dès la parution du présent règlement jusqu'au **Lundi 20 février minuit** (cachet de la poste faisant foi) dûment complétée **accompagnée des droits d'engagement** à l'adresse ci-dessous :

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB LORRAIN
BOULEVARD BARTHOU – BP 104 – 54503 VANDOEUVRE CEDEX
TELEPHONE. 09. 63. 05. 68. 54 – TELECOPIE : 03.83.57.99.99
Email : asac.comite@wanadoo.fr - Internet : www.asaclorrain.eu

3.1.6P. ANNULATION

L'Asac Lorrain se réserve le droit d'annuler le rallye si, à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'Asac Lorrain fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

3.1.7P REMBOURSEMENT

L'Asac Lorrain remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 modernes, ou maximum 110 sur l'ensemble des 3 épreuves (moderne, vhc, Vhrs).

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 360 €.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 720 €.

290 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURE ADMISES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance est autorisée **uniquement** dans le parc d'assistance prévue à cet effet signalée dans le road book.

Important : une bâche sous chaque voiture de course et véhicule d'assistance est obligatoire dans le parc d'assistance

Ces bâches de (3x5m) seront résistantes aux hydrocarbures

Dans le parc d'assistance il est demandé obligatoirement aux concurrents :

- ❖ de ne pas piquer
- ❖ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- ❖ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut est de 200€.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation).

L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Printemps représente un parcours de **96.60 km**.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections**.

Il comporte **2 épreuves spéciales à parcourir 3 fois pour « Le Saintois », 1-3-5 (8,550 km) et « Etreval », 2-4-6 (4,690 km)** d'une longueur totale de **39,72 km**.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. ROAD-BOOK

Les road-book seront disponibles le :

Samedi 4 mars, de 8h à 17h au BRASSERIE DES HALLES à Vézelize, ou, aux horaires des vérifications administratives au garage CITROEN à Vézelize.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :
Samedi 4 mars de 8h à 12h00 et de 14h à 18h00.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums** et des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort.
Il n'y aura pas de prix en espèce, engagement réduit oblige.

Prix Cumulables

SCRATCH	1^{er}	1 coupe	
	2^{ème}	1 coupe	
	3^{ème}	1 coupe	
CLASSE	1^{er}	1 coupe	(moins de 4 partants)
	2^{ème}	1 coupe	(si 6 partants)
	3^{ème}	1 coupe	(si 10 partants)
	4^{ème}	1 coupe	(si 15 partants)

100€ + 1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le Dimanche 5 mars sur le podium

PARC FERMEE A VEZELISE

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB LORRAIN
BOULEVARD BARTHOU – BP 104 – 54503 VANDOEUVRE CEDEX
TELEPHONE. 09. 63. 05. 68. 54 – TELECOPIE : 03.83.57.99.99
Email : asac.comite@wanadoo.fr - Internet : www.asaclorain.eu